N° 585 — CINQ CENTIMES — Vendredi 4 Juillet 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 19
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 3, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence d'Anthony*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la *Société anonyme de publicité néerlandaise*, 104, boulevard Anspach et 1, rue des Tonneliers.

TÉLÉPHONE

L'HOMME DU JOUR

Si l'on ne craignait de se prêter à un funèbre jeu de mots, on pourrait dire qu'au milieu de tant de préoccupations et de personnalités qui méritent à plus juste titre de retenir l'attention publique c'est incontestablement Eyraud qui tient la corde.

Les journaux lui consacrent des colonnes entières, ses moindres gestes, ses paroles les plus banales sont notés avec un soin minutieux, des reporters ont fait le voyage de la Havane pour pouvoir s'embarquer sur le même paquebot que lui; de Cuba à New-York, et de Santander à St-Nazaire, les appareils télégraphiques n'ont cessé de fonctionner afin de satisfaire la curiosité des millions de lecteurs qui demandent avant tout à ce qu'on leur parle de l'assassin de Gouffé; enfin, quand Eyraud, à bout de forces et brisé par quinze jours de traversée et de maladie s'est écrié dans le cabinet de M. Doppfer : « Je suis cuit » on a senti passer sur Paris le frisson précurseur des grandes émotions populaires.

Quelques moralistes sévères et justes se plaignent amèrement de cet état d'esprit qui fait dans la gloire éphémère de notre temps une place si large au crime et une part si petite à la vertu. Ces philosophes, au nombre desquels il faut compter M. Rochefort et M. Tony Révillon, croient trouver dans cette avidité malsaine pour les célébrités de l'assassinat, les signes de notre décadence et de notre byzantinisme.

Faut-il que notre pays soit descendu assez bas, dit le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, pour s'intéresser à un crime aussi peu palpitant que celui de la rue Tronson-Ducoudray ? Le meurtre d'Henri IV, celui du duc de Berry, voilà des forfaits qui méritent d'occuper la curiosité publique, mais l'assassinat d'un verbalisateur, un peu usurier, attiré dans un traquenard par une fille galante, rien ne paraît plus banal au marquis.

M. Rochefort s'indigne que l'attention de ses contemporains s'attache ainsi à un méchant petit crime de quatre sous ; on ne peut cependant pas demander à nos intéressants assassins de servir tous les matins à l'Europe étonnée le cadavre d'un roi ou d'un empereur, si vif que soit leur désir d'acquérir une légitime notoriété ils ne peuvent ressusciter ni Henri IV, ni le duc de Berry et dans notre république démocratique les criminels de marque sont bien obligés de se contenter de ce qu'ils trouvent et de ce qui passe à la portée de leur couteau.

Il est probable, d'ailleurs, que si on s'adressait à la corporation des officiers ministériels elle trouverait qu'un huissier qu'il soit ou ne soit pas à verges, vaut bien un duc et voire même un roi.

Et puis nous avons tant parlé d'égalité depuis un siècle qu'il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure que le peuple prenne autant d'intérêt à la mort violente d'un homme qui a vécu de sa vie qu'à celle d'un prince dont il aurait à peine entendu parler.

Ce n'est pas d'ailleurs la qualité de la victime, qu'il s'agisse d'un huissier ou d'une habituée des Folies-Bergère, qui est dans ce cas le principal élément de la curiosité, ce sont les conditions dans lesquelles le crime a été commis, c'est la lutte engagée entre la société et le malfaiteur, c'est enfin la garantie personnelle, la sécurité que le contrat social promet à chaque individu et qui se trouve compromise si le malfaiteur triomphe et réussit à déjouer les recherches.

Le sentiment qui guide la foule, en ce cas, ne nous paraît donc pas être aussi blâmable que de farouches contempteurs de notre époque semblent le croire, et il est surtout très naturel et très compréhensible.

Les hommes se sont réunis en société, précisément pour se prêter mutuellement contre les éventualités auxquelles les plus faibles pouvaient se trouver exposés devant les plus forts, et les plus honnêtes devants les plus coquins ; les institutions humaines n'ont pas d'autres origines ; elles doivent sauvegarder la vie d'abord, les intérêts ensuite.

Les intérêts sont souvent très obscurs et on peut se tromper sur la manière la plus efficace de les protéger, mais pour la vie il n'y a pas d'erreur possible et il est de toute évidence que la suppression violente et brutale d'une existence doit frapper vivement des esprits dont les spéculations sont du reste limitées le plus souvent aux mouvements et aux préoccupations qu'entraîne la conservation de cette existence.

C'est dans cette idée de préservation personnelle, inconsciente, peut-être chez beaucoup, mais très réelle, qu'il faut chercher l'intérêt des masses pour les faits divers, et pour leur sinistre nomenclature de crimes ou de malheurs.

Il est probable qu'il en a toujours été de même, ces événements autrefois faisaient sans doute moins de bruit, privés qu'ils étaient d'une extrême publicité, mais on peut-être assuré qu'ils provoquaient dans le milieu où ils se produisaient la même émotion et la même curiosité.

Ils devaient même en provoquer davantage paraissant plus monstrueux, si, comme le prétendent les pessimistes, les crimes étaient jadis moins fréquents qu'aujourd'hui. Mais, qui peut savoir cela ? L'histoire infidèle nous a conservé le souvenir des actions des grands, elle a oublié de nous parler des peuples et de leur vie intime, il est probable que si des gazettes avaient été publiées avant Renaudat et si elles s'étaient adressées, comme nous maintenant, au grand public, elles auraient parlé comme nous en parlons des criminels, des meurtres et des mille incidents du jour.

Ce qui se passe à nos côtés, l'incident auquel nous pouvons être mêlés nous intéressera toujours avant les plus belles inventions du génie. Le document a le pas sur l'imagination.

C'est la revanche de la matière sur l'esprit et franchement la matière tient trop de place dans la vie pour qu'on puisse lui en vouloir.

Th. BERGÈS

L'EX-GÉNÉRAL BOULANGER
en route pour la France

On lit dans *Le Salut*, journal de Saint-Malo :

L'anecdote nous est racontée par un témoin oculaire, et elle est assez drôlatique pour avoir les honneurs de la publicité.

C'était la semaine dernière. Un des vapeurs faisant le service entre la France et Jersey, sur le point de quitter le port de Saint-Hélier, se balanait mollement sur ses amarres. Le général Boulanger, accompagnant un ami, arriva sans être trop remarqué jusque sur le quai d'embarquement. Afin d'achever l'entretien dans lequel il semblait concentrer toute son attention, le général descendit à bord du vapeur, sans être remarqué de l'équipage, et accompagna son ami jusque dans le salon d'entrepont, où il se fit servir un verre de sherry.

Le vapeur quittait le quai plus tôt qu'on ne s'y attendait? La montre du général retardait-elle? ou l'intérêt de la conversation le retenait-il près de son ami?... Nous ne savons. Toujours est-il que soudain le général se redressa épouvanté. Le vapeur était en marche et voguait vers la terre de France.

Le général remonta précipitamment sur le pont et ordonna au capitaine de le ramener sur le quai. Le vapeur avait déjà franchi la nèle, et le capitaine, ne se rendant pas bien compte de ce qui se passait eut un moment d'hésitation.

Le capitaine, qui, en définitive, ne se souciait pas d'avoir ni le homme sur les bras, ni faire machine arrière, et le général put débarquer quelques minutes plus tard sur le quai.

On rit encore de l'aventure à Jersey. Quant au général, il a bien juré que désormais, s'il acceptait un verre en reconduisant un ami au vapeur, ce serait sur le pouce et au coin du quai.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 2 juillet :

Les Textiles

La sous-commission des textiles du conseil supérieur du commerce a voté, ce matin, par 10 voix contre 7, d'accepter en principe, des droits de douane sur la soie.

Ce vote a été rendu contrairement aux conclusions de la commission spéciale.

Les Vacances parlementaires

On continue à se préoccuper de la question des vacances parlementaires.

Examen fait de la situation, il paraît à peu près impossible de prononcer la clôture de la session le 12 juillet comme le gouvernement en avait eu l'idée.

A cette date, en effet, on ne pourrait avoir statué sur les affaires dont la solution est indispensable avant la séparation du Parlement, notamment sur les contributions directes et régime des sucres.

Dans ces conditions et en égard à l'importance des questions soulevées, on croit généralement que la session se prolongera jusqu'au 20 juillet au moins.

La réglementation du travail

La Commission du travail a examiné divers amendements à la loi sur le travail des femmes et des enfants, elle a repoussé l'amendement présenté par M. Pichon et tendant à autoriser les enfants employés dans les mines à travailler huit heures par jour ou par nuit.

La Commission a repoussé également l'amendement présenté par M. Le Gavrian demandant que les inspecteurs du travail fussent pris parmi les anciens élèves des Ecoles polytechnique centrale, et des Arts et Métiers. Elle a adopté ensuite un amendement portant que les dispositions de la loi relative à l'inspection et à la Commission supérieure du travail des femmes seraient applicables aussitôt après la promulgation de la loi.

Elle a repoussé l'amendement portant que durant les trois années qui suivront le 1er mai 1891, date à laquelle la loi entrera en vigueur, la durée du travail pourra être prolongée d'une heure supplémentaire.

Finalement la commission a adopté un projet présenté par M. Jules Roche, relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

Le Comité consultatif des Consulats

Paris 2 juillet. — Ce matin a eu lieu la première séance du Comité consultatif des consulats, présidé par M. Ribot.

Presque tous les membres étaient présents, notamment les présidents des chambres de commerce.

M. Ribot a rappelé les travaux de la commission en 1883. Il a insisté sur le concours que les chambres de commerce pouvaient prêter au ministre pour obtenir de nos consuls des travaux destinés à assurer la prospérité du commerce et de l'exportation.

De cette séance, il résulte que le comité est d'avis de laisser la direction des consulats au ministre des affaires étrangères.

L'ASSASSINAT
DE GOUFFÉ

Nouvelles fantaisistes

On nous télégraphie de Paris, 2 juillet :

Certains journaux prétendent qu'Eyraud a fait hier, à M. Doppfer, des aveux complets, ils donnent de l'interrogatoire que le juge lui a fait subir, des détails complètement faux.

Il y a là une question de dignité qui s'impose ; pas plus que nous, aucun journaliste n'a assisté à l'interrogatoire d'Eyraud.

Dans le cabinet du juge d'instruction ne se trouvaient que M. Doppfer, son greffier, M. Sindier et M. Eyraud.

A quoi bon alors faire des récits fantaisistes puisque nous avons dû nous contenter des quelques renseignements que M. Doppfer a bien voulu nous donner.

Or, le juge nous a formellement déclaré que l'interrogatoire d'hier n'était que l'accomplissement d'une simple formalité voulue par le Code d'instruction criminelle, et qu'il avait laissé causer Eyraud sans le pousser à fond.

Ce qui explique le peu d'importance de l'interrogatoire d'hier, c'est qu'il paraît que M. Quesnay de Beaurepaire a manifesté le désir d'avoir en quelque sorte la direction de l'instruction et d'assister aux confrontations et interrogatoires.

Pour marquer sa prise de possession de l'instruction de cette affaire, le procureur général a interdit formellement au juge toutes communications à la presse.

Du reste le renseignement suivant montre bien l'inexactitude des récits de nos confrères.

M. Doppfer a déclaré ceci : — Eyraud peut nier ou avouer sa participation au crime; j'ai la preuve absolue que c'est lui qui a assassiné Gouffé.

Cette déclaration prouve surabondamment qu'Eyraud, ainsi que nous le disons dans le corps du journal, n'a fait aucun aveu.

Pour expliquer les paroles du juge d'instruction, nous pouvons affirmer qu'au cours de la traversée, Eyraud a fait à Gaillarde les aveux les plus complets, lesquels ont été transmis à M. Doppfer par M. Goron.

La nuit d'Eyraud

Eyraud, rentré dans sa cellule, a manifesté son étonnement sur la façon dont le premier interrogatoire a été conduit. Il a avoué aux agents qu'il s'attendait à ce qu'il en fût autrement et qu'il avait cru que le juge frapperait un grand coup en le mettant immédiatement en présence de la fille Bompard. « Cela ne tardera pas, a-t-il ajouté, et si réellement elle souhaite être confrontée avec moi, j'éprouve le même désir et le juge verra de quel côté est la vérité. »

En parlant, Eyraud commençait à montrer une certaine irritation.

A six heures et demie, on lui a servi son repas.

Il a mangé de fort bon appétit, puis s'est promené un instant dans sa cellule, après quoi il s'est couché.

A neuf heures, l'assassin de Gouffé dormait.

Il a passé une bonne nuit et, dans la matinée, a demandé à plusieurs reprises aux agents qui le surveillent s'ils savent quel jour on le confrontera avec Gabrielle Bompard et où on le conduira rue Tronson-Ducoudray.

L'assassin de Gouffé est soumis au régime ordinaire de la prison.

Sa famille n'a pas encore fait prendre de ses nouvelles et n'a pas manifesté l'intention de l'assister pendant la durée de sa prévention.

On sait que sur la demande de Mme Eyraud, Me Félix Decori a accepté la défense de l'accusé, mais il n'a pu officiellement se charger de l'affaire avant que la demande ne lui en ait été faite par Eyraud.

Or, à ce sujet, l'assassin de Gouffé a manifesté l'intention d'écrire à l'honorable avocat.

Rémy Launée

A deux heures et demie, Remy Launée a été conduit au cabinet de M. M. Doppfer ; il est encore très souffrant et se plaint continuellement des douleurs que lui occasionne sa maladie de foie.

Me Demange, son avocat, fait d'actives démarches pour obtenir sa mise en liberté ; nous croyons savoir que ces démarches sont sur le point d'aboutir.

On sait d'une part que Remy Launée allait être remis en liberté lorsqu'on a appris l'arrestation d'Eyraud. D'autre part, ce dernier aurait formellement déclaré que Launée n'était pour rien dans l'affaire Gouffé.

La Pantomime de Marseille

Marseille, 2 juillet. — On sait que le frère d'Eyraud avait introduit une instance en référé contre les directeurs du palais de Cristal où se joue actuellement une pantomime intitulée « l'Affaire Gouffé » et dans laquelle Michel Eyraud joue naturellement un rôle essentiel.

Eyraud (celui de Marseille), demandait l'interdiction de cette pièce. Le président du tribunal a prononcé ce matin une ordonnance aux termes de laquelle les directeurs du Palais de Cristal sont tenus de faire disparaître le nom d'Eyraud de leur affiche, à peine de 20 francs par jour de dommages-intérêts. Sous cette condition, la pièce continuera à être jouée.

L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE

Paris, 2 juillet. — D'après une dépêche de St-Dié, l'enquête sur l'incident de frontière a établi que les coups de feu ont été tirés sans sommation et alors que les maraudeurs étaient sur le territoire annexé ; que les gardes allemands ont ensuite poursuivi les délinquants jusqu'à douze mètres sur le territoire français.

Les blessures de la victime entraînerent une incapacité de travail de 25 jours; une des blessures de la tête peut même amener des complications.

ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE DE VICQ

Paris, 2 juillet. — Pour répondre aux protestations intéressées des réactionnaires, contre la conduite des gendarmes dans l'affaire de Vicq, le gouvernement vient de décorer plusieurs de ces fonctionnaires.

M. Rouge, maréchal des logis de gendarmerie à la Ferté, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. Finot, gendarme à Bourbonne, et Marchal, gendarme à Varennes, reçoivent la médaille militaire.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR

Paris, 2 juillet. — Le conseil supérieur du commerce s'est réuni cette après-midi en séance plénière et s'occupe des tarifs concernant la métallurgie.

Il a voté le montant des tarifs actuels de la houille et un certain nombre de relèvements sur les fers, fontes et aluminium.

L'Incident Franco-Néerlandais

La Haye, 2 juillet. — La seconde Chambre a adopté par 57 voix contre 21, la convention avec la France étendant la compétence de l'arbitre dans le différend, concernant la délimitation de Surmon et de Guyane, après la promesse du gouvernement que la France rétablira le *statu quo* sur le territoire contesté.

Faits Divers. Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

LA NEIGE EN SUISSE. — Berne, 2 juillet. — On signale des Grisons un temps horrible ; les torrents et rivières ont grossi le Rhin à tel point qu'il menace ses rives et les inonde sur plus d'un point. Des ponts sont menacés.

Il est tombé de la neige à Davos; les champs et jardins en sont couverts, les récoltes sont compromises.

LE MARQUIS DE MORÈS A SAINTE-PÉLAGIE. — Paris, 2 juillet. — Le marquis de Morès, condamné, on s'en souvient, à trois mois d'emprisonnement, s'est rendu hier soir à la prison de Sainte-Pélagie et s'est constitué prisonnier.

Après les formalités d'usage, le directeur de la prison l'a fait conduire au corps de bâtiment connu sous le nom de « Pavillon des Princes » et réservé aux condamnés politiques.

Nouvelles Étrangères

LA FÊTE DE SEDAN

Berlin, 2 juillet. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à tous les bourgmestres de la Prusse pour réchauffer leur zèle et leur prescrire de célébrer plus solennellement que les années précédentes la fête de Sedan.

Le Choléra en Espagne

Madrid, 2 juillet. — On a enregistré à Carcagente un décès cholérique ; à Gandé, deux cas et un décès ; à Jaraid, un décès ; à Montichelvo, un cas ; dans les environs de Gandia, un cas et trois décès.

UN SINGULIER CADEAU

Hier dans l'après-midi, un commissionnaire médaillé a apporté au cabinet du ministre de l'intérieur un petit panier en osier, tout capitonné à l'intérieur de coton, de guipures et de rubans blancs et rouges, dans lequel reposait mollement un joli petit chat angora de deux à trois mois, blanc, noir et rougeâtre et qui portait au cou un petit collier de maroquin rouge parsemé d'étoiles d'argent avec une plaque de métal sur laquelle étaient gravés les mots : « Souvenir, Reconnaissance ».

M. Constans a immédiatement adopté le petit inconnu et l'a fait porter à Mme Constans.

Le commissionnaire venait de la rue Poissonnière. Il avait reçu le colis d'une personne qui lui était inconnue et qui lui avait payé sa course.

ATTAQUE D'UNE SENTINELLE
A TOULON

On nous télégraphie de Toulon, 2 juillet :

Une sentinelle en faction devant une poudrière desservant le fort de Faron, qui domine Toulon, a été attaquée cette nuit par trois individus restés inconnus.

Les agresseurs, après avoir sommé la factionnaire de déposer son arme, ont fait feu sur lui, comme le prouvent les trous de balle que porte la guérite. Le soldat, ayant tiré les deux seules cartouches qu'il avait, a appelé le poste à son secours, en criant : « Caporal, venez vite; je n'ai plus que dix cartouches. »

C'est à la présence d'esprit qui lui a fait dire dix cartouches, quand il n'en avait plus une seule, que ce soldat doit son salut, car, le poste étant assez éloigné de la poudrière, ses camarades ont mis un certain temps pour arriver, et les trois malfaiteurs auraient eu le temps de l'assassiner s'ils avaient su la vérité. Ils ont pris la fuite en apercevant les hommes du poste.

Ceux-ci se sont mis à leur poursuite, mais ils n'ont pas pu les rattraper.

Plusieurs coups de fusil ont été tirés sur les fuyards sans résultat. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Voirie départementale. — M. Garbe, agent voyer, qui avait été envoyé en disgrâce de Lille à Arleux, par MM. Saisset-Schneider et Boncorps vient, par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 1er juillet, d'être réintégré à son poste de Lille.

Les victimes du devoir. — La caisse des victimes du devoir vient d'envoyer 5 0 francs à Mme Leroux, veuve d'un ouvrier de Timpoux (Pas-de-Calais), qui a trouvé la mort en voulant secourir deux de ses camarades tombés asphyxiés dans une cave.

Renouvellement des délégations cantonales. — Le Conseil départemental de l'enseignement primaire vient de renouveler les délégations cantonales pour une période de trois ans.

Voici celles qui intéressent l'arrondissement de Lille :

Canton de Cysoing. — MM. Bondiel, agriculteur, à Sainghin-en-Mélantois. — Bourgeois, maire id. — Desmons, docteur et maire à Cysoing. — Desmons, rentier, suppléant du juge de paix. — Desprez, agriculteur à Cappelle. — Jourdain Duvauvrin, propriétaire à Camphin-en-Pévèle. — Demesmay, industriel à Cysoing. — Dubreuq,

---

feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 18

PARADIS PERDU

PREMIÈRE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

Le soir du second jour — elle avait dormi en pleins champs pendant cette journée-là — elle arriva à la Motte-Beuvron, traversa le village et vint tomber évanouie, privée de forces et de vie, sur le banc de l'hôtel Tatin. L'hôtel Tatin est connu de toute la Sologne qui chasse et de tous les Parisiens qui chassent en Sologne.

Les deux sœurs aimables et bienveillantes qui tiennent cette auberge achalandée s'empressèrent autour de l'inconnue, la transportèrent dans la cuisine, l'étalèrent devant le feu où rôtissaient une dinde et des poulets, dorés déjà et appétissants ; mais Fernande ne revenait pas à elle.

Longtemps elle resta sans connaissance. Quand, un peu ranimée par la bonne chaleur du foyer hospitalier, elle rouvrit les yeux... un seul mot s'échappa de ses lèvres... pendant que ses mains tremblantes se tendaient vers le feu, non pas pour se réchauffer, hélas !

— J'ai bien faim ! dit-elle d'une voix presque inintelligible.

— La pauvre femme, dit Fanny Tatin, dans quel état elle est... La connaît-on ? D'où vient-elle ? Que veut-elle ?

Elle lui prépara un bouillon, pendant que des domestiques de l'hôtel et des jeunes gens qui rentrait de la chasse s'empressaient autour de la comtesse avec une curiosité sympatique.

On essayait de l'interroger.

— Ce n'est pas une paysanne. Ses vêtements sont riches, son chapeau est d'une femme distinguée... Elle est jeune et si elle n'était pas si pâle, si elle ne paraissait pas aussi fatiguée, elle serait certainement très jolie.

— Tenez, ma pauvre femme, disait l'hôtesse, prenez ce bouillon... Ça vous réchauffera...Ça vous réconfortera.

Fernande but gloutonnement.

Et ses mains se tendaient vers le foyer où tourmaient lentement autour de leurs broches les rôtis destinés à leur dîner du soir.

— C'est une folle ! murmura-t-on dans la cuisine. Ah! que c'est dommage !

On lui mit une assiette sur le bout d'une table. Fanny lui servit à boire et à manger, pendant que sa sœur, Caroline, essayait d'obtenir de l'inconnue quelques renseignements.

— D'où venez-vous, ma pauvre femme et où allez-vous?

Fernande la regardait avec de grands yeux effarouchés et ne répondait rien.

Caroline insistait.

— Nous ne vous ferons pas de mal, il ne faut pas avoir peur de nous... nous vous soignerons bien... mais dites-nous votre nom. Comment vous appelle-t-on ? Vous ne voulez pas?...

Elle mangeait, regardait Caroline, se taisait toujours.

— Dites-nous au moins où il faut que l'on vous reconduise... Il y a aussi des voitures ici... ce ne vous coûtera rien...

Ce mot avait frappé Fernande, était pour ainsi dire descendu jusqu'au fond d'elle-même et avait remué la une fibre mystérieuse.

— Me reconduire?... dit-elle, me reconduire?...

— Oui, madame... avez confiance en nous. Je vais dire à Adrien d'atteler... Vous partirez tout de suite... Dites-nous seulement où il faudra vous mener... dans quelle village... dans quel château...

— Non, non, je ne veux pas qu'on me reconduise...

— Pourquoi ?

— Je ne veux pas, je ne veux pas.

— On vous a donc fait du mal...

— Je ne veux pas... vous dis-je...

Et tout à coup elle se leva, reposa son assiette et sortit.

La gare est à quelques pas. Tout à l'heure va passer et s'arrêter là le train qui arrive à Paris vers minuit.

Elle frappe au guichet.

Le chef de gare ouvre.

— Madame... Vous désirez?...

Elle ne sait pas. La folie l'empêche de raisonner.

— Une première pour Paris? demanda le chef.

— Oui... Paris... Paris...

Et machinalement, l'instinct la conduisant cette fois-là, elle cherche dans sa poche. Les vêtements sont ceux qu'elle portait tous les jours. Elle trouve sa bourse. Dans sa bourse il y a quelques pièces d'or. Une de ces pièces tombe au guichet. Le chef la prend, l'examine et lui rend la monnaie. Fernande passe sur le quai. Au loin on entend ronfler le train en marche.

Il approche. Il est en gare. Il s'arrête.

Elle ouvre le premier compartiment venu. C'est un wagon de seconde classe. Le chef de gare est derrière elle.

— Madame, vous vous trompez, je vous ai donné un billet de première...

Et il la fait monter en première, en disant :

— Il ne faut pas faire voler son argent!

Le train siffle et repart.

Elle est seule. Le compartiment est bien chauffé. Elle s'endort avant Orléans. Aux Aubrais, on change les voitures. Elle ne se réveille de son sommeil de plomb. Personne, toujours, dans le compartiment.

Elle dort ainsi jusqu'à Paris.

A Paris, des employés la réveillent.

— C'est Paris, ma bonne femme.

Elle descend. Elle a conservé tout le temps son billet à la main. Elle le donne. On plaît on lui prend. Elle suit les quelques voyageurs qui descendent et la voilà sur les quais de la Seine, en pleine nuit, pendant que les étoiles brillent dans le ciel pur et que la lune blanchit doucement les arbres maigres, dont les ombres, sur les trottoirs, sont pareilles à des dessins au fusain.

En face de la Halle aux vins, elle s'arrête, s'accoude sur le parapet. Elle semble songer ; à quoi songerait-elle, la pauvrette, puisque son âme est absente? C'est l'eau noire qui l'attire, l'eau qui coule à ses pieds, mystérieuse et profonde. On dirait qu'elle a un but et qu'elle a une pensée, cette eau, et qu'elle est bien vivante, à la voir courir ainsi, se pressant tumultueuse le long des bateaux amarrés contre le quai.

Elle descend lentement, et la voilà maintenant qui regarde l'eau du plus près. Elle est attirée par l'abîme. C'est là qu'est la fin des maux, c'est là qu'elle va trouver le repos de sa fatigue immense et l'oubli, l'oubli qu'elle cherche d'instinct, bien qu'elle ne comprenne plus ; l'oubli qu'elle cherche depuis son départ des Bergeresses.

Elle s'assied sur la berge et se laisse glisser doucement.

Elle tombe toute droite dans la Seine. Ses pieds entr'ouvrent l'eau et elle disparaît. Et c'est à peine si le fleuve indifférent à cette mort, insensible à cette douleur a fait quelques bouillonnements autour d'elle. Il a repris, aussitôt, sa tranquillité perfide au-dessus.

Et à la place où Fernande s'est enfoncée, viennent se piquer les étoiles d'argent qui rayonnent dans le ciel, impassibles témoins de ce désespoir.

DEUXIÈME PARTIE

GERTRUDE L'ENDORMIE

I

SOUS LES BATEAUX

Aux Bergeraux régnait l'inquiétude.

Le matin de la disparition de Fernande, Denise était entrée dans l'appartement de sa maîtresse, comme elle faisait tous les jours.

Elle trouvait le lit défait.

Croyant la comtesse dans le château, elle avait, en l'attendant, habillé André et Noël.

Mais Fernande ne reparaissait pas. Les enfants, ne s'étant point réveillés lors du départ furtif de la pauvre femme, ne pouvaient donner de renseignements.

Denise s'informa auprès des domestiques. Personne n'avait vu madame de Villadon.

Elle attendit encore avant d'avertir le comte, ne voulant pas lui donner d'inquiétude inutile.

Elle promena ses mains par tout le lit. Celui-ci était froid, ce qui prouvait que la comtesse l'avait quitté depuis longtemps.

Enfin elle se décida à aller trouver Villadon.

Aux premiers mots, le comte parut surpris. Il ne savait pas ce qu'était devenue sa femme. Il s'informa, courut chez elle avec le pressentiment d'un malheur ? Lui aussi, il interrogea les enfants, qui ne surent rien ; il chercha quelque lettre, car il se disait que Fernande ne serait pas partie sans un dernier adieu. Mais rien nulle part. Disparition étrange. Vie transée brusquement. Qu'était-elle devenue ?

La première pensée qui lui vint fut que Fernande avait songé au suicide. La vie, ainsi qu'elle lui était faite maintenant, lui avait paru trop lourde. Elle avait mieux aimé s'en débarrasser.

Il sortit aussitôt, ayant au cœur le remords de s'être montré trop cruel pour la pauvre femme.

Il s'informa partout, à Cerdon, à Argent, dans toutes les fermes de la campagne.

Il longea le canal, s'adressa aux écluisiers.

Personne ne put lui donner de renseignements.

Une crainte lui venait : c'était que Fernande ne se fut noyée dans la prise d'eau du canal.

L'étang du Puys, qui a une superficie de trois ou quatre mètres carrés, est profond, dans le milieu, de vingt à trente mètres.

Si Fernande s'était noyée là, comment la retrouver jamais ?

Un été l'étang étale une nappe d'eau très claire. On aperçoit alors à une assez grande profondeur, mais l'hiver, les eaux sont troublées par les neiges, les glaces, les dégels.

Villadon fit sonder et visiter l'étang du mieux que l'on put.

On ne trouva rien.

La justice, prévenue, cherchait également. M. Barrédieu, le juge de paix de Sully, faisait tous ses efforts pour arriver à un résultat. Les journées se passèrent. On ne trouva rien. Ce fut au bout de deux semaines environ que les journaux avant raconté la singulière disparition de la jeune femme, le comte de Villadon reçut par lettre venue de La Motte-Beuvron des renseignements qui semblaient devoir le mettre sur une piste nouvelle.

Il courut à l'hôtel Tatin dans la journée même. Là on lui donna les détails les plus précis ; l'hôtesse décrivit la toilette, donna le signalement le plus exact. Et bientôt il n'y eût plus de doute pour le comte.

C'était sa femme qui avaient passé là. C'était sa femme, atteinte de folie, qui était venue échouer dans cette auberge ; c'était sa femme que ces braves gens avait soignée, sa femme qui depuis deux jours courait par les champs et les bois, fuyant les Bergeresses, son mari, ses enfants, fuyant le passé, fuyant le souvenir.

Villadon, profondément ému, remercia les sœurs Tatin avec effusion.

A la gare, le chef se rappelait très bien la pauvre femme dont l'étrange attitude avait attiré son attention quinze jours auparavant.

— Elle a pris un billet de première pour Paris, monsieur, dit-il... Et même elle voulait monter en seconde, ce qui prouve qu'elle n'avait pas toute sa présence d'esprit.

— Par quel train ?

— Train 32 qui part de La Motte-Beuvron à huit heures quarante-cinq minutes et arrive à Paris avant minuit.

Le chef n'en pouvait dire davantage.

A Paris, se disait Villadon. Elle est partie pour Paris. Que va-t-elle faire ? Que va-t-elle devenir ? Où la pousse sa folle ? N'est-elle pas du descendre, toujours sous l'influence de la folie, dans une des stations intermédiaires, aux Aubrays, à Toury, à Etampes, même à Brétigny. Mon Dieu, qu'elle revienne... je lui pardonne... je serai pour elle comme par le passé... J'oublierai tout. J'ai été trop cruel. Elle ne méritait pas d'être aussi malheureuse. Etait-ce sa faute ? Non. Elle a été victime, victime de ce misérable qu'il faut que Dieu garde pour un autre châtiment puisqu'il l'a enlevé à la punition que je lui réservais... Elle n'était pas coupable. Oui, j'ai été trop dur... elle n'a jamais cessé de m'aimer... Et moi, je sens que malgré tout, je l'aime toujours... qu'elle revienne... Je veux la retrouver.

(*A suivre.*) JULES MARY.